

# RAPPORT DE DIAGNOSTIC EXHAUSTIF EN GOUVERNANCE

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC (FKQ)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2015

PUBLIÉ LE 16 AVRIL 2016 PAR GOUVERNANCE EXPERT INC.

---



GOUVERNANCE  
EXPERT

# CONCLUSION DU RAPPORT DE DIAGNOSTIC EXHAUSTIF EN GOUVERNANCE

## Responsabilité du conseil d'administration pour les pratiques de bonne gouvernance

Le conseil est responsable des pratiques de bonne gouvernance ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre un diagnostic de gouvernance exempt d'anomalies significatives.

## Responsabilité de l'expert en diagnostic de gouvernance

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur la gouvernance d'une organisation sur la base de nos analyses et examens. Nous avons effectué ce rapport de diagnostic exhaustif selon les principes internationaux de gouvernance. Les pratiques de bonne gouvernance requièrent que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le rapport de diagnostic exhaustif de gouvernance ne comporte pas d'anomalies significatives, est objectif et indépendant.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de la mission sont suffisants, appropriés et offrent le niveau d'assurance le plus élevé pour fonder une conclusion de diagnostic en gouvernance objective et indépendante.

## Au conseil d'administration de la FKQ

Nous avons utilisé 214 critères d'analyse et d'examen pour effectuer le diagnostic de gouvernance daté du 12 novembre 2015. Nous avons constaté que 156 de ces critères sont non conformes aux principes de gouvernance. De ces 155 critères, nous avons identifié et analysé 39 éléments de risque lié à la gouvernance.

		ÉLÉMENTS DE RISQUE	TOTAL	CONFORME	NON CONFORME
1,00	Au conseil d'administration	10	90	24	66
2,00	Aux administrateurs et dirigeants	4	12	2	10
3,00	À la culture de l'organisme	3	12	5	7
4,00	À la surveillance des risques	5	8	0	8
5,00	À la rémunération	5	18	0	18
6,00	Aux rapports et à l'audit	7	37	12	25
7,00	Aux assemblées générales	2	9	8	1
8,00	Aux droits des propriétaires	3	9	5	4
9,00	À la responsabilité sociale	0	12	3	9
10,0	À la responsabilité environnementale	0	7	0	7
	<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>214</b>	<b>59</b>	<b>155</b>



# ÉLÉMENTS DE RISQUE LIÉS À LA GOUVERNANCE

## 1.0 ÉLÉMENTS DE RISQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1,00 | DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DOIVENT ÊTRE CLAIRS

CONFORMITÉ

OUI | NON

### COMMENTAIRES

Les devoirs et les responsabilités du conseil ne sont pas clairs selon article 27 des règlements généraux. Aucune mention de responsabilité de surveillance ni de reddition de compte aux membres.

#### Recommandations de conformité

Non conforme.

#### RÉFÉRENCE GOEX :

Manuel sur les principes de gouvernance pour les petites et moyennes entités, articles 1.1, 1.2 et 1.3

#### 1.1 SES DEVOIRS (ICGN<sup>1</sup> ET GOEX<sup>11</sup>)

Le conseil doit agir avec honnêteté et loyauté, en toute connaissance de cause, au mieux des intérêts de l'organisme en tenant compte des attentes des parties prenantes. Il doit agir de bonne foi, avec prudence et diligence.

#### 1.2 SES RESPONSABILITÉS (ICGN)

Le conseil est tenu de rendre compte aux parties prenantes et il est responsable de protéger et de créer une valeur durable à long terme. Pour accomplir leur rôle de manière efficace, les membres du conseil devraient :

- guider, réviser et approuver la stratégie de l'organisme et le plan financier y compris les dépenses en immobilisations, les acquisitions et les désinvestissements d'importance
- surveiller l'efficacité des pratiques de l'organisme en matière environnementale, sociale et de gouvernance, et adhérer aux lois
- maintenir des normes élevées en matière d'éthique et superviser la mise en œuvre d'un code de conduite et d'éthique qui engendre une culture d'intégrité
- superviser la gestion de possibles conflits d'intérêts tels que les transactions entre parties liées
- surveiller l'intégrité des systèmes de comptabilité et d'informations financières, sa conformité aux normes internationales en vigueur, l'efficacité de ses systèmes de contrôles internes, et l'indépendance du processus de vérification externe
- garantir un processus formel, équitable et transparent pour la nomination, l'élection et l'évaluation des administrateurs
- embaucher, et si nécessaire licencier, le directeur général, et élaborer et maintenir un plan de relève

<sup>1</sup> ICGN est le sigle de (International Corporate Governance Network, [www.icgn.org](http://www.icgn.org)) est l'organisme mondial de référence en matière de gouvernance. Sa mission est d'inspirer et de promouvoir des normes efficaces en gouvernance. Le document de référence est intitulé *Global Principles of Governance 2014*.

<sup>11</sup> GOEX est l'abréviation de GOUVERNANCE EXPERT INC.





# 8.0 ÉLÉMENTS DE RISQUE LIÉS AUX DROITS DES MEMBRES

37,00 | DÉCISIONS IMPORTANTES

CONFORMITÉ

OUI | NON

### COMMENTAIRES

Le conseil devrait veiller à ce que les membres aient le droit de voter sur les décisions importantes qui peuvent changer la nature de l'organisme dans laquelle ils se sont investis.

#### Recommandations de conformité

Non conforme.

#### RÉFÉRENCE GOEX :

Manuel sur les principes de gouvernance pour les petites et moyennes entités, article 8.2

### 8.2 LES DÉCISIONS IMPORTANTES (ICGN ET GOEX)

Le conseil devrait veiller à ce que les membres aient le droit de voter sur les décisions importantes qui peuvent changer la nature de l'organisme. Ces droits doivent être clairement décrits dans les documents de gouvernance de l'organisme.

38,00 | APPROBATION DES MEMBRES

CONFORMITÉ

OUI | NON

### COMMENTAIRES

Pour être conformes aux PBG, les administrateurs doivent divulguer leur champ de compétence.

#### Recommandations de conformité

Non conforme.

#### RÉFÉRENCE GOEX :

Manuel sur les principes de gouvernance pour les petites et moyennes entités, article 8.5



## 8.5 L'APPROBATION DES MEMBRES (ICGN ET GOEX)

Les membres devraient avoir le droit d'approuver les opérations importantes entre apparentés. L'approbation devrait être obtenue grâce à une majorité de membres désintéressés.

Le conseil doit obtenir l'approbation des membres avant de conclure la transaction et devrait divulguer dans le rapport annuel de l'organisme les informations suivantes :

- l'identité des bénéficiaires, y compris le propriétaire de contrôle et les parties associées au propriétaire de contrôle par le biais d'intérêts directs ou indirects dans l'organisme
- autres affaires dans lesquelles le propriétaire de contrôle a un intérêt important.

39,00 | QUESTION DES MEMBRES

CONFORMITÉ

OUI | NON

### COMMENTAIRES

Aucun article des règlements généraux ne fait référence aux questions des propriétaires. Tout est limité aux questions pouvant être soulevées en assemblée générale.

#### Recommandations de conformité

Non conforme.

#### RÉFÉRENCE GOEX :

Manuel sur les principes de gouvernance pour les petites et moyennes entités, article 8.6

## 8.6 QUESTIONS DES MEMBRES (ICGN)

Lors de l'assemblée annuelle, le conseil devrait prévoir une période de questions et de commentaires afin que les membres puissent s'exprimer sur la gestion de l'organisme et questionner le vérificateur externe sur son audit. La période de temps accordée devrait être raisonnable et avoir lieu avant l'élection des administrateurs.



GOUVERNANCE  
EXPERT